Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat lors du débat sur le projet de loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » au sujet de la désertification médicale.
Evoquant certains cantons du Loiret comme Outarville, Châtillon sur Loire, Châteaurenard, etc., où, « *si rien n'est fait il risque de n'y avoir que fort peu de médecins d'ici quelques années* », Jean-Pierre Sueur a soutenu le *« contrat santé solidarité »* permettant l'organisation d'une solidarité entre les secteurs géographiques médicalement sur dotés et les secteurs sous dotés.
Il a également soutenu la mise en œuvre de contrats par lesquels l'Etat apportera un financement aux étudiants durant leur période d'études, les étudiants s'engageant en contrepartie à exercer durant plusieurs années dans les secteurs où une plus grande présence médicale est indispensable.
Il a exposé qu'entre *« la coercition et le libéralisme exacerbé »,* il y avait « *une voie pour avancer : celle du contrat librement consenti ». « De tels dispositifs sont nécessaires – a-t-il dit – si l'on veut garantir le droit et la liberté pour tous ceux qui vivent en France d'accéder aux soins, quel que soit le lieu où ils résident ».*

>> La République du Centre du 2 juin 2009

.

Phoca PDF